

L'ÉTÉ EST LÀ!

## Engager un étudiant pour les vacances

**MAI - JUIN 2013**

Dépôt Bruxelles X - P401140  
[www.sdi.be](http://www.sdi.be)

### **Lobbying**

Tous les résultats de notre grand référendum

### **Interview**

Jean-Claude Marcourt  
Ministre Wallon de l'économie et de l'emploi

### **Astuce**

7 conseils pour se remettre d'un échec



# L'aide pour développer votre business ?

## C'est Bruxelles qui vous l'apporte !

**Investir. Recruter. Faire appel à un consultant. Suivre des formations...**

Indépendant ou PME, la Région de Bruxelles-Capitale soutient financièrement vos projets.

**Surfez sur [www.bruxelles-economie-emploi.be](http://www.bruxelles-economie-emploi.be)**



MINISTÈRE DE LA RÉGION  
DE BRUXELLES-CAPITALE

## EDITO

## Un nouveau Secrétaire politique pour le SDI !



**BENOIT ROUSSEAU**  
Rédacteur en chef

Comme chacun le sait, le SDI, fédération de classes moyennes totalement apolitique, a pour objectif premier d'assurer une représentation et une défense efficaces du statut des indépendants, commerçants, titulaires de profession libérales et chefs d'entreprises.

Conscient d'être dans un monde en mutation et face à des défis de taille, le SDI se doit donc d'être au cœur du débat politique. C'est la raison pour laquelle nous sommes, par exemple, représenté de manière directe ou indirecte dans des dizaines d'institutions et d'organismes où les associations de classes moyennes participent à la concertation. Ces divers mandats, ce sont des permanents du SDI qui les assument. Outre leurs fonctions dans notre organisation, ils consacrent leur temps et leur énergie pour œuvrer dans l'ombre, parfois jusque tard le soir, pour améliorer le sort de nos membres chefs d'entreprises...

Dans ce contexte, nous avons décidé récemment de renforcer notre service politique par la nomination de Monsieur Jean-François Dondelet, juriste de formation, au poste de Secrétaire politique de la fédération.

Fort d'une expérience de plusieurs années au sein du deuxième groupe social belge, il a reçu la lourde tâche d'être votre relai vis-à-vis des instances de ce pays.

Sa fonction se déclinera en plusieurs axes : gérer la communication de la fédération vers la presse et vers le monde politique, établir des liens privilégiés avec les instances actives dans le débat économique et social en Belgique et enfin dynamiser la fédération par des actions concrètes de défense de nos membres.

...Parce qu'au-delà d'une assistance juridique, le SDI entend plus que jamais se faire l'écho des revendications de ses membres et parce qu'ensemble nous avons un message à faire passer !



Jean-François Dondelet



Périodique adressé gratuitement aux membres du SDI, Ad PME et aux associations de commerçants.

**Editeur responsable :** Daniel Cauwel, Av. Albert le 183, 1332 Genval, Tél.: 02/652.26.92, Fax: 02/652.37.26, Site web : [www.sdi.be](http://www.sdi.be), E-mail : [info@sdi.be](mailto:info@sdi.be) | **Rédacteur en chef :** Benoit Rousseau, [redaction@sdi.be](mailto:redaction@sdi.be) | **Comité de rédaction :** Jean-François Dondelet, Marie-Madeleine Jaumotte, Ode Rooman, Pierre van Schendel | **Directeur Juridique :** Benoit Rousseau | **Mise en page :** Florence Mayné, [flo.mayne@sdi.be](mailto:flo.mayne@sdi.be) | **Collège du S.D.I. :** **Président :** Daniel Cauwel, **Vice-Président :** Danielle De Boeck, **Secrétaire Général :** Arnaud Katz | **Publicité :** Expansion - Pauline Van Haeren, Tél.: 081/55.40.71, E-mail : [pauline.vanhaeren@expansion.be](mailto:pauline.vanhaeren@expansion.be) | **Photographies :** iStockphoto | **Imprimerie :** Nevada-Nimifi s.a. | **Secrétariat :** Béatrice Jandrain, Anne Souffriau | **Affiliation - Abonnement :** [affiliation@sdi.be](mailto:affiliation@sdi.be)  
La rédaction veille à la fiabilité des informations publiées, lesquelles ne pourraient toutefois engager sa responsabilité.

### 04. Actualités

- 10** **Le SDI c'est vous** - Tous les résultats de notre grand référendum 2013
- 12** **Social** - Quel avenir pour les régimes belges de pension ?

### PAPERASSERIE

Trop de formalités pour les indépendants et les PME

**14**



- 15. Social** - Bientôt un nouveau mode de calcul des cotisations sociales des indépendants

### POLITIQUE

**16**

7 recommandations du SDI pour sortir de la crise économique

- 17. Wallonie** - Jean-Claude Marcourt, Ministre wallon de l'Economie et de l'Emploi : "Je veux rompre la solitude du chef d'entreprise !"

- 19. Wallonie** - 5 conseils de l'OCDE pour doper l'innovation wallonne

- 23. Médecine** - Une réforme très contestée

- 24. Astuces** - La liste "ne m'appelez plus" est opérationnelle

- 25. Astuces** - 7 conseils pour se remettre d'un échec

### DOSSIER GRH

43% des employeurs prêts à engager des électriciens sans diplôme



Deux magasins en ligne sur trois engageront en 2013

**20**



- 26. Moteur** - Peugeot 208 GTi – Opel Cascada

- 27. TIC** - L'entreprise ICT locale reste le partenaire privilégié des PME

- 28. JURIDIQUE** - Annoncer une réduction de prix

- 29. JURIDIQUE** - Engager un étudiant pour les vacances

Service de conciliation fiscale .....

## 85% des utilisateurs sont satisfaits



En 2012, le Service de conciliation fiscale a reçu 1.561 nouvelles demandes de conciliation fiscale (contre 1.421 en 2011). Quelque 85% des utilisateurs se sont montrés satisfaits du fonctionnement de ce service. Ces chiffres figurent dans le rapport annuel 2012 du Service de conciliation fiscale.

Rappelons que le Service de conciliation fiscale est un service autonome qui intervient dans un litige persistant avec le SPF Finances. L'examen des demandes de conciliation s'effectue en toute objectivité, impartialité et indépendance. Les conciliateurs fiscaux tentent de concilier les points de vue des parties. La solution proposée reste toujours dans les limites des possibilités offertes par la loi.

Cotisation à charge des sociétés .....

## Montants 2013

Les chiffres 2013 de la cotisation à charge des sociétés sont parus.

Depuis 2004, cette cotisation dépend du total bilantaire de l'avant-dernier exercice. Pour les petites entreprises, elle s'élève à 347,50 EUR, tandis que celle des grandes entreprises a été fixée à 868 EUR.

Le montant maximal du total bilantaire distinguant les petites des grandes entreprises a par ailleurs été indexé. Pour l'année 2012, ce total bilantaire était de 627.377,34 EUR. En 2013, il est passé à 641.556,65 EUR.

Pensions et prestations sociales des indépendants .....

## Adaptation au bien-être

Le gouvernement fédéral a décidé d'adapter les prestations sociales des indépendants au bien-être pour 2013 et 2014 et d'augmenter le plafond de revenus pour le calcul de la pension.

C'est ainsi qu'au 1<sup>er</sup> septembre 2013, les prestations sociales suivantes seront augmentées de 1,25%:

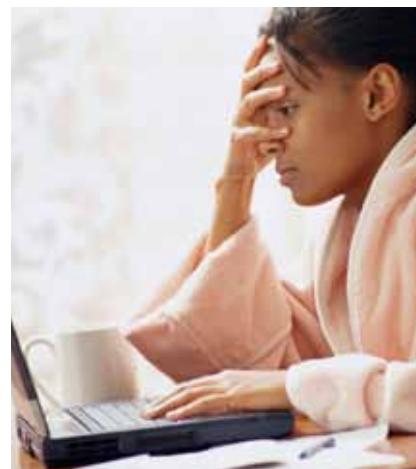
- les montants de la pension minimale ;
- les indemnités forfaitaires d'incapacité de travail ;
- les indemnités forfaitaires d'invalidité sans cessation ;
- les indemnités forfaitaires d'invalidité avec cessation ;
- les prestations d'assurance sociale en cas de faillite.



Le montant du premier plafond de revenus pour le calcul de la pension des indépendants sera par ailleurs augmenté de 2% à partir de 2013. Il s'agit d'une mesure bisannuelle. Au-delà de ce montant, un coefficient moins élevé est appliqué aux revenus professionnels pour le calcul de la pension.

Enquête .....

## 17% des Belges se disent malades pour ne pas aller travailler



17% des Belges se sont déjà fait porter fictivement malades pour ne pas aller travailler. Parmi ceux-ci, si 11,3% ne le font qu'en cas de force majeure, 5,3% se font porter pâles lorsqu'ils n'ont tout simplement pas envie d'aller travailler. C'est ce qui ressort d'une enquête récente réalisée par StepStone à laquelle ont participé plus de 11.400 visiteurs des sites StepStone à travers l'Europe.

Ce sont les Danois qui ont le plus tendance à se faire porter pâle. Plus de 29% d'entre eux reconnaissent simuler de temps à autre une maladie pour ne pas devoir aller travailler. Si 21% le font uniquement quand ils estiment avoir une bonne raison, 8% se font aussi porter malade lorsqu'ils n'ont tout simplement pas envie d'aller travailler.

Les Belges et les Autrichiens se partagent la deuxième place du top 10. Dans les deux pays, 17% des répondants ont affirmé rester de temps en temps chez elles alors qu'elles ne sont pas vraiment malades. La moyenne européenne, qui s'élève à 15%, est légèrement inférieure.

Les Français et les Néerlandais, en revanche, sont moins prompts à se faire porter malade. Ils ne sont que 10% et 11% à l'avoir déjà fait alors qu'ils n'étaient pas malades.

Michel Tubbax, directeur général de StepStone: « Une autre enquête réalisée par StepStone plus tôt dans l'année révèle que plus de 42% des Européens sont malheureux au travail. Les deux sont bien entendu liés. Si c'est votre cas, mieux vaut changer de job. Malgré la situation économique difficile, les offres d'emploi intéressantes sont loin d'être rares. »

Difficultés du secteur Horeca .....

### Le SDI veut plus de mesures de soutien!

Les rubriques "économie" de la plupart des médias soulignent régulièrement la bérénina du secteur Horeca belge qui a accusé un nombre record de 1.945 faillites en 2012.

Le SDI se réjouit donc qu'à partir du 1<sup>er</sup> octobre 2013, les cotisations ONSS ne seront plus calculées sur une base d'heures prestées réellement mais via un forfait : 45 EUR par jour ou 7,50 EUR l'heure.

Le gouvernement octroiera également une réduction de charges forfaitaires à tout professionnel du secteur qui activera sa boîte noire: 800 EUR par trimestre pour les employés contractuels de moins de 26 ans et 500 EUR pour les employés de plus de 26 ans.

Le SDI souhaite cependant que le politique aillent plus loin dans les mesures proposées. Nous demandons notamment:

- d'intensifier les mesures tendant à réduire les charges patronales dans le secteur notamment pour le travail occasionnel et d'étudiant;
- de diminuer le taux de TVA à 6% au lieu des 12% actuels pour les services de restaurant et de restauration. Ce qui est une suite logique des mesures prises en 2010;
- de diminuer le taux plein de 21% à 12% pour la livraison



de produit sans préparation et de boissons fournies avec des repas pour une consommation sur place ainsi que pour les boissons non-alcoolisées;

- de revoir la taxe sur les appareils de divertissement (Bingos) qui frappe de plein fouet les petits cafetiers déjà touchés par l'interdiction de fumer. Cette taxe vient de voir son montant doubler au 1<sup>er</sup> janvier 2013 et cette augmentation s'est faite sans concertation avec le secteur concerné. Les conséquences vont être une diminution du nombre d'appareils avec pour effet pervers une diminution corrélative des recettes publiques. ...Vous avez dit inefficacité de la taxe?;
- d'octroyer des incitants aux cafetiers mettant en place des extracteurs de fumée voire des fumoirs. Ces nombreux investissements ont nécessité de diminuer le nombre de places disponibles pour la consommation et par voie de conséquence ont entraîné une baisse du chiffre d'affaires.

## CENTRE DE FORMATION AUX MÉTIERS DE PRODUCTION ET DE MAINTENANCE DE L'INDUSTRIE CHIMIQUE ET (BIO)PHARMACEUTIQUE



### Nos coordonnées

Cefochim asbl  
Zoning Industriel Zone C  
7180 Seneffe  
Tél : 064 31 07 00  
Fax : 064 26 02 97

[www.cefochim.be](http://www.cefochim.be)  
secretariat@cefochim.be



## Cybercriminalité

### 6 Belges sur 10 confrontés à des problèmes de sécurité en ligne en 2012

6 Belges sur 10 ont été confrontés à un acte de cybercriminalité l'année passée, selon une enquête menée par CERT.be, l'équipe fédérale d'intervention d'urgence en sécurité informatique.

Parmi les problèmes les plus fréquemment rencontrés par les utilisateurs, figurent:

- un virus ou un programme malveillant qui endommage directement l'ordinateur (25,72%);
- des tentatives malhonnêtes de dérober de l'argent ou des informations (18,56%);
- l'envoi non désiré d'e-mails à partir d'une adresse personnelle (17,16%);
- des mots de passe qui ne sont subitement plus valables (14,03%).



L'inquiétude suscitée par la sécurité en ligne est "grande" à "très grande" pour près de la moitié des internautes (49,15%). Un tiers (34,78%) est plutôt neutre, tandis que 16,07% déclarent ne pas être préoccupés.

L'inquiétude la plus importante concerne les services bancaires en ligne (60,75 % des sondés sont préoccupés à ce sujet) et les achats en ligne (46,17%). Plus d'un tiers des Belges se tiennent immédiatement sur leurs gardes lorsqu'ils surfent sur des sites inconnus (35,12%) ou qu'on leur demande des informations personnelles (34,73%). Un quart des Belges sont préoccupés par les réseaux sociaux, tandis que le surf sur un réseau sans fil public n'inquiète que 14,98% d'entre eux.

## Travaux publics

### Le SDI interpelle la Ville de Mons



Certains membres du SDI lui ont récemment fait part de gênes occasionnés à Mons par les travaux menés notamment rue des Petites Guirlandes, rue Rogier et rue des Capucins.

Il se fait justement que, face aux nombreuses nuisances produites partout en Belgique par les chantiers publics, le SDI a entamé depuis plusieurs mois une réflexion en profondeur sur le sujet.

Ainsi, malheureusement, les exemples douloureux se suivent et se ressemblent, conduisant souvent à de dangereuses baisses de chiffre d'affaires, voire parfois à des délocalisations ou à des cessations d'activité pures et simples.

Par ailleurs, le contexte économique actuel et la spécificité des petits opérateurs économiques font que ceux-ci ressentent proportionnellement plus les variations négatives de leur environnement. Ils représentent pourtant les forces vives de notre pays, tant au niveau économique qu'en termes de création d'emploi.

Cette importance justifie par conséquent la priorité la plus absolue quant à la mise en place rapide de mesures de base vi-

sant à atténuer au maximum les nuisances qui les concernent.

C'est la raison pour laquelle le SDI a interpellé les autorités communales monssoises sur l'urgence à mettre en place des solutions pratiques face à cette problématique.

Le SDI a attiré l'attention de la Ville sur le fait que les mesures législatives d'indemnisation via le Fonds de Participation actuellement en vigueur ne rencontrent pas l'adhésion de ses membres, étant donné les conditions trop strictes requises pour leur mise en œuvre.

Il est en effet requis que le commerce soit fermé pendant au moins 7 jours civils, ce qui est un non sens quand on sait l'attachement des indépendants au respect de l'ouverture.

Il est illusoire de penser qu'un indépendant va délaisser ne fût ce qu'une courte période son activité commerciale s'il n'est pas absolument contraint de le faire.

De plus, l'indemnité journalière est ridiculement basse et ne permet pas justement cette fermeture requise par la loi. Elle s'élève à 75,55 EUR par jour civil et n'est due qu'à partir du 8ème jour qui suit la date de fermeture de l'établissement entravé.





L'Université de Mons en collaboration avec l'Eurometropolitan e-Campus de Tournai, PME3000, l'Université de Valenciennes et du Hainaut-Cambrésis et le Microsoft Innovation Center, organisera, dès septembre 2013, un

## Certificat d'Université d'Executive Master en e-Entrepreneurship à Tournai

### Invitation à la soirée d'information mardi 18 juin 2013 à 18h

à l'Innovation Center Negundo, Z.A.E. Tournai Ouest 1, Rue du Progrès 13, 7503 FROYENNES

#### Programme

17h45 Accueil  
18h00 Allocutions de bienvenue par MM. P. Luyten, Président de l'Eurometropolitan e-campus et C. Conti, Recteur de l'Université de Mons  
18h15 Allocution de M. le Ministre-Président R. Demotte  
18h30 Exposé par M. B. Schröder, Directeur technologique Microsoft Belux  
19h00 Présentation de la formation d'Executive Master en e-Entrepreneurship par le Prof. G. Pagano, Vice-Recteur au Développement institutionnel et régional de l'UMONS

Drink de clôture

Inscription à la soirée d'information gratuite mais obligatoire via :  
[joelle.vandewalle@ee-campus.be](mailto:joelle.vandewalle@ee-campus.be)



Informations :  
[patricia.lorent@umons.ac.be](mailto:patricia.lorent@umons.ac.be)  
[www.umons.ac.be/formationcontinue/emeec](http://www.umons.ac.be/formationcontinue/emeec)

↓  
Petites entreprises,  
indépendants, artisans,  
professions libérales,  
commerçants

# Votre crédit à portée de main

Vous dirigez une petite entreprise ou vous êtes indépendant?  
Votre banque est prête à vous financer, mais pas seule?

La SOCAMUT est là pour vous aider :

- Elle garantit automatiquement 75% du montant prêté par la banque (maximum 25.000 €) ;
- ET vous accorde, si vous le souhaitez, un crédit supplémentaire de la moitié du prêt bancaire (maximum 12.500 €).

Par ce dispositif original, vous obtenez rapidement  
et sans démarches complexes un financement  
pouvant aller jusqu'à 37.500 €.



Infos : [www.socamut.be](http://www.socamut.be)  
04/237.07.70 - [info@socamut.be](mailto:info@socamut.be)

**Socamut**  
Groupe Sowalfin

### Construction

#### Les retards de paiement et les faillites sont plus nombreux que jamais



Il ressort d'un rapport d'étude de l'assureur-crédit Atradius que les factures ne sont pas payées avant 60, voire 90 jours dans le secteur de la construction.

La construction figure ainsi parmi les secteurs avec le délai de paiement le plus long de Belgique. Les résultats de l'étude confirment ce que les assureurs constatent dans leur pratique quotidienne.

La Confédération Construction a précédemment estimé que l'activité du secteur belge de la construction avait diminué de 1,5% en 2012 par rapport à une augmentation de 4% en 2011. Cela

signifie que le secteur de la construction a connu une croissance nulle sur la période 2009-2012.

La pression sur le secteur allonge les retards de paiement et augmente le nombre de défauts de paiement et de faillites. "Les factures sont payées après 60 à 90 jours en moyenne et les retards de paiement ont encore augmenté ces derniers mois", explique Christophe Cherry d'Atradius.

*"Vu que le malaise actuel dans le secteur de la construction suit de près celui de 2008, les entreprises n'ont pas eu le temps de constituer des réserves de caisse et de capital suffisantes"*, ajoute M. Cherry. À ces structures financières vulnérables s'ajoutent encore la concurrence effrénée dans le secteur et la suppression des mesures publiques en faveur de l'économie d'énergie, comme les vitres et les panneaux solaires. Enfin, l'État n'est pas toujours un "bon" payeur. *"Les paiements de l'État fédéral se sont améliorés de façon générale, mais ceux des administrations régionales et locales ont empiré."*

Atradius constate que ces tendances négatives touchent principalement les entreprises de finition telles que les entreprises de plâtrage et de charpenterie. L'assureur-crédit prévoit que cette tendance négative va se poursuivre en 2013 vu les mauvaises perspectives générales pour le secteur.

### Code de droit économique

#### L'économie électronique réglementée

Le gouvernement fédéral a décidé d'insérer un nouveau livre relatif au droit de l'économie électronique dans le Code de droit économique.

L'objectif est d'introduire un cadre légal général pour l'économie électronique et de réorganiser la législation économique dans

un livre qui regroupe et modernise les règles juridiques du droit économique.

Cela permettra également d'établir un cadre juridique pour le commerce électronique, l'archivage électronique, le recommandé électronique et l'horodatage électronique.

### IPP

#### Le fisc passe à l'action contre les non déclarants

Le SPF Finances a envoyé fin avril dernier quelque 117.000 avis à des citoyens qui n'ont introduit aucune déclaration à l'impôt des personnes physiques l'année passée. L'intention est double: inciter les citoyens à remplir leurs obligations fiscales d'une part et en même temps intervenir systématiquement quand ce n'est pas le cas. Les trois dernières années, l'Administration Générale de la Fiscalité a envoyé, à chaque fois en novembre, des lettres de rappel aux citoyens qui n'avaient pas effectué de déclaration à l'impôt des personnes physiques.

L'administration n'était pas obligée de le faire légalement mais souhaitait de cette manière éviter que ces personnes de bonne foi se retrouvent dans les problèmes. Un petit 40% d'entre eux ont réagi tardivement en introduisant encore leur déclaration

endéans le mois. Seuls ceux qui, après l'envoi de ces lettres de rappel et à la date du 28 janvier 2013, n'avaient toujours pas introduit de déclaration pour l'exercice d'imposition 2012, ont reçu un avis comportant éventuellement une amende. "Eventuellement" car la réglementation actuelle prévoit seulement une sanction pécuniaire à partir de la seconde infraction.

Concrètement, cela signifie qu'une amende sera effectivement établie pour seulement 11.000 des 117.000 avis d'amende envoyés.



Taxe sur les magasins de nuit à Bruxelles

### Le SDI introduit un recours !



L'un des membres du SDI est établi et enregistré à la Banque Carrefour des Entreprises depuis le 1<sup>er</sup> juin 1992 en tant que magasin de nuit.

Suite à l'adoption du règlement communal de taxe du

20 décembre 2010 de la ville de Bruxelles sur l'ouverture des magasins de nuit, il se voit réclamer un montant de 12.500 EUR relatif à l'ouverture de son magasin intervenue... 21 ans auparavant.

Le SDI a décidé d'introduire un recours contre l'enrôlement de son affilié. En effet, il apparaît évident que cette taxe communale exorbitante n'a pas la nature d'un impôt, mais bien d'un emprunt forcé et confiscatoire. Cet impôt excède largement la faculté contributive du redéposable et constitue donc une atteinte injustifiée au droit de propriété et à la liberté de commerce.

Le règlement de taxe apparaît par ailleurs en totale contradiction avec les principes de bonne administration et de sécurité juridique.

Comment est-il possible, au regard des principes de bonne administration et de sécurité juridique auxquelles tout citoyen est en droit de s'attendre de la part de ses autorités communales, de se voir réclamer une taxe sur un fait génératrice intervenu 21 ans auparavant ?

Si le SDI peut comprendre la raison d'être du règlement-taxe sur l'ouverture des magasins de nuit, qui est de favoriser la mixité commerciale et d'empêcher la prolifération des magasins de nuit, il ne peut en aucun cas accepter cette manière de procéder.

En effet, le commerce visé est ouvert depuis l'année 1992, ce qui fait qu'il existe clairement une violation du but de la mesure et par ailleurs qu'elle ne comporte aucune justification si ce n'est remplir les caisses communales en créant une discrimination abusive. Imposer une taxe d'ouverture à un magasin déjà en activité ne remplit évidemment pas l'objectif annoncé d'éviter l'ouverture de ce type d'établissement !

**Je cherche rapidité, fiabilité et un faible prix d'achat**

avec €50,00  
**CASHBACK!**

#### LED's think... MC362dn

La OKI MC362dn offre à votre entreprise une imprimante multifonction tout-en-un très intelligente. La technologie LED très fiable offre une qualité d'image exceptionnelle à faible prix. Ajoutez à cela 3 ans de garantie\* sur site en standard et vous comprendrez que vous disposez d'une solution d'impression OKI sans soucis. En savoir plus ? Surfez sur notre site web [www.oki.be/promotions](http://www.oki.be/promotions) pour toutes informations.

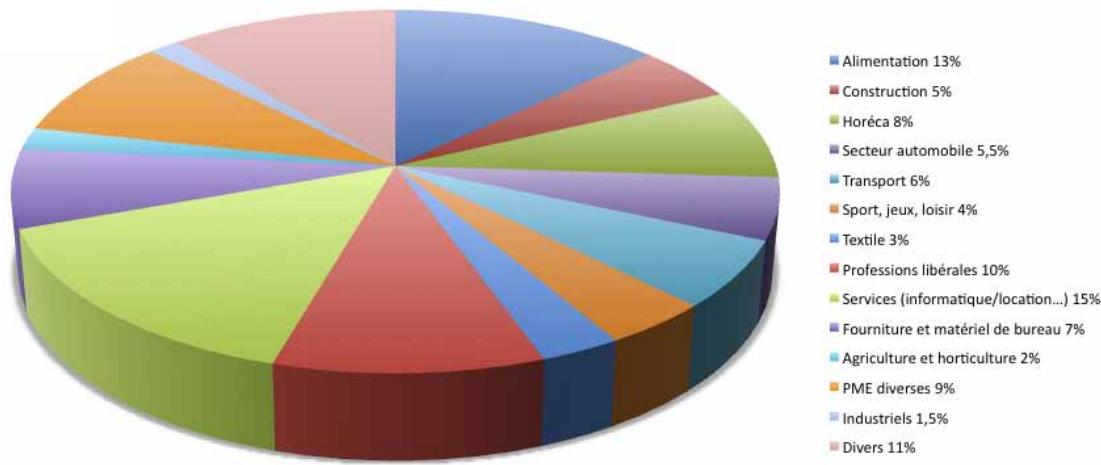
\* après enregistrement endéans les 30 jours suivant l'achat



Le SDI c'est vous...

## Tous les résultats de notre grand référendum

*Dans notre édition de janvier - février 2013, nous avions lancé un vaste référendum pour connaître vos priorités en matière économiques, sociales et fiscales. Vous avez été particulièrement nombreux à nous répondre et nous tenons à vous en remercier. Votre avis nous était indispensable et servira de base à nos actions futures.*



### Profil des répondants

A la lecture des résultats, les revendications majeures de nos membres s'articulent autour de plusieurs axes, à savoir "augmenter la pension des indépendants", "réduire la pression fiscale sur les revenus des indépendants" et enfin "diminuer les charges patronales". Ces revendications ne sont pas neuves et elles constituent la pierre d'achoppement, voire le frein de beaucoup d'entreprises en Belgique. La problématique du financement des PME fait également couler beaucoup d'encre et certains soulignent la difficulté voire l'impossibilité d'obtention de crédits pour le développement de leur PME et leur souhait d'assurer la disponibilité des capitaux à un coût raisonnable notamment grâce à des taux d'intérêt et des primes de risque raisonnables.

Dans un autre ordre d'idées, la concurrence déloyale pratiquée par certains secteurs au détriment du petit commerce et le dumping social pratiqué par les pays de l'est dans la construction sont décriés. Enfin, certains plaident pour une révision des délais de préavis qui pénalisent les entreprises autant par leur coût que par leur durée.

### Statut social

Sans surprise, c'est le point "augmenter la pension des indé-

pendants" qui enregistre le pourcentage d'intérêt le plus élevé, avec 93%. Le sentiment est que les cotisations sont trop élevées pour une pension trop réduite et qu'il est urgent de réformer le système des pensions pour plus d'équité.

On trouve ensuite la volonté de "revoir le mode de calcul des cotisations sociales pour les rendre proportionnelles aux revenus de l'année en cours" (84%) et en troisième lieu "revaloriser les prestations de l'assurance maladie-invalidité" (81%).

La question "réduire le taux des majorations appliquées en cas de retard de paiement des cotisations sociales (3% par trimestre + 7% en fin d'année)" a amené au commentaire suivant lequel les sanctions sont trop rigides et ne permettent pas d'échapper à l'application de la majoration de 10% même en cas de retard de versement de quelques jours.

Aux questions ayant trait à la Commission des dispenses de cotisations, on retrouve également un intérêt marqué : "réduire les délais de décision de la Commission des Dispenses de Cotisations" (64%) mais aussi, "instaurer un recours devant le Tribunal du Travail contre les décisions de la Commission des Dispenses de Cotisations" (58%). A la question : "réduire le montant forfaitaire minimum des cotisations sociales pendant les trois premières années d'activité", nous avons enregistré 72% de réponses positives.

## Commerce / Emploi

Le sujet qui préoccupe le plus les indépendants et PME en matière de commerce est "la volonté de voir les petits commerçants mieux défendus vis-à-vis des grandes enseignes". Ce sujet entraîne de nombreux commentaires, principalement de la part de commerçants désabusés face à la mondialisation grandissante et la disparition du petit commerce seul porteur d'un véritable service à la clientèle.

Le recouvrement des créances est un sujet qui préoccupe également puisque "instaurer ou aménager une procédure permettant la récupération rapide des petites créances non contestées" atteint 82%.

Sur la troisième marche du podium figure la volonté de trouver des mesures permettant la facilitation au redémarrage des entrepreneurs qui échouent. D'aucuns estiment que la relance devrait bénéficier de mesures plus soutenues (76%). Le renforcement de la lutte contre la fraude sociale a pour effet de nuire à une saine concurrence et bénéficie d'un suffrage de 69%.

Par contre, la simplification administrative, le développement de l'administration électronique et la communication entre administrations retiennent beaucoup moins l'attention de nos membres.

Même si une partie de ceux-ci restent sensibles au fait que les rapports entre administrés et administration sont essentiels au développement de leurs activités, ils ne notent pas cet élément parmi leurs préoccupations centrales.

L'harmonisation du statut des ouvriers et employés, bien qu'au cœur des débats, ne recueille que peu d'attention de nos votants. Rappelons à cet égard que la Cour constitutionnelle impose une solution pour le mois de juillet de cette année. Enfin, nos membres estiment que l'harmonisation risque de compliquer les choses et surtout d'aggraver le coût du travail.

## Fiscalité

Dans ce domaine, certaines surprises et des commentaires pertinents. La poursuite de la réduction de la pression fiscale fait l'unanimité auprès de nos membres (95%). Les commentaires à cet égard sont nombreux. D'aucuns estiment que les mesures incitatives au niveau fiscal ne sont pas assez orientées PME TPE, que l'on songe aux intérêts notionnels, à la déduction des revenus définitivement taxés (RDT) et aux plus values sur actions.

Un affilié souligne à juste titre que les contrôles ne sont pas toujours bien ciblés et que si certains indépendants sont victimes de contrôles à répétition, d'autres ne subissent pas le même harcèlement.

Ce qui ressort de la majorité de ces réponses, c'est que le système fiscal belge devrait encore subir de profondes modifications afin de soutenir les entreprises qui apportent une réelle plus-value sociétale. La déductibilité de toutes les dépenses

réelles et manifestes est un point qui rencontre l'assentiment du plus grand nombre (90%). L'instauration d'une flat tax à l'impôt sur le revenu et le relèvement des minima exemptés d'impôts font partie des revendications de certains de nos membres.

La flat tax (taux unique comme en ISOC) aurait comme avantage la simplicité, la réduction des dépenses publiques (moins de fonctionnaires au recouvrement), la diminution de l'évasion fiscale et de plus grandes recettes fiscales pour notre gouvernement ainsi qu'une économie comptable pour les entreprises.

## Pouvoirs publics

Les relations avec les pouvoirs publics ont suscité pas mal de réactions et de votes. Certains considèrent l'Etat comme un mauvais payeur et souhaiteraient que les retards de paiement des administrations soient plus lourdement sanctionnés.

D'un autre côté, les réactions face aux travaux publics menés par les autorités et entravant les commerces ont été nombreuses et certains n'hésitent pas à stigmatiser une législation prévoyant des mesures insuffisantes et posant des conditions d'obtention délirantes.

## Les Services et actions du SDI

A la lecture des commentaires, on peut tirer plusieurs conclusions. Nos membres sont globalement satisfaits de la politique menée par le SDI dans son ensemble et souhaitent que ce dernier renforce son action auprès de nos gouvernants dans la défense des PME et TPE.

Enfin, on peut souligner que les membres sont sensibles à la disponibilité du SDI auprès de ses affiliés.



Prévoir l'avenir...

## Quel avenir pour les régimes belges de pensions ?

*Le coût du vieillissement est un phénomène mondial. Son évolution aura un impact budgétaire neuf fois plus important que celui de la crise que nous traversons aujourd'hui. Un étude démographique américaine souligne que le pourcentage de personnes âgées de plus de 65 ans s'élève aujourd'hui à 7% pour passer à 14% en 2040. Ce phénomène inéluctable nous place devant un défi de taille. A quoi devons-nous nous attendre en Belgique ? Voici les différents scénarios possibles...*



Le 15 avril 2013, une conférence de presse s'est tenue à la Tour du Midi avec pour objet la réforme des régimes belges de pension. Présidée par le Ministre des pensions Alexander de Croo et la Ministre des indépendants Sabine Laruelle, cette conférence de presse avait pour objet de développer la mission de la "Commission pour la réforme des pensions 2020-2040". En effet, cette commission réunissant douze membres, tous experts dans le domaine des pensions, sera chargée de préparer un rapport (printemps 2014) proposant des scénarios spécifiques pour réformer les régimes des pensions.

Concrètement il existe toute une série de pistes possibles dans ce domaine. En effet, il va falloir transformer les régimes belges de pension actuels basés sur la répartition vers un modèle original et novateur.

### Les pistes possibles

#### La réforme au coup par coup

Relèvement de l'âge de la retraite, augmentations des cotisations, introduction du fonds de vieillissement, révision des montants minima de pension, durcissement des conditions de pensions anticipées... Cette piste est malheureusement illusoire car elle agravera les efforts à réaliser par la population et elle ne rendra pas un nouvel élan à la sécurité sociale

mais rendra le système totalement illisible.

#### Le système hollandais (répartition + capitalisation)

Ce système combine le premier (Pension légale) et le deuxième pilier des pensions. Il maintient le système de la répartition mais simplifierait le système vers un régime de pension forfaitaire indépendant des rémunérations de la carrière active. Le deuxième pilier (Assurance groupe) sera généralisé à tous les travailleurs.

#### Le passage vers un système de capitalisation pure

Il s'agit ici d'introduire directement la capitalisation au sein du premier pilier, le deuxième pilier continuant d'exister de manière indépendante. Des comptes individuels de retraite sont créés au sein de la sécurité sociale et le système de répartition est totalement supprimé voire aménagé vers un premier pilier bis. La première solution n'est pas envisageable car elle transfert les risques de l'Etat vers les affiliés qui se retrouvent exposés aux risques des marchés financiers et à la complète destruction des mécanismes de solidarité. La seconde solution est par contre beaucoup plus porteuse car elle introduit un équilibre entre répartition et capitalisation et démocratise et généralise l'épargne au sein de la sécurité sociale.

#### Passage en comptes notionnels : l'exemple suédois

Dans le système suédois, le montant de la pension est calculé comme si on avait été en capitalisation durant toute sa vie active. Au lieu que les actifs du moment paient pour les retraites actuelles, ce système calcule à l'âge de la prise de pension une capitalisation de toutes les cotisations payées par l'affilié comme si elles avaient été capitalisées sur un compte d'épargne individuel. Ce capital est converti en rente viagère à l'âge de la retraite.

Ce système réconcilie le principe "à cotisations égales, prestations égales" et nous place dans un système à contributions définies au lieu du système actuel de prestations définies.

Le SDI est plus que jamais attentif aux changements qui vont concerner l'ensemble des travailleurs indépendants et soutient pleinement ces projets de réformes.

Jean-François Dondelet

DÈS LE  
2 FÉV 2013,  
NOUVELLE  
LÉGISLATION  
=  
NOUVELLES  
OBLIGATIONS

RÉGULARISEZ LA GESTION  
DE VOS DÉCHETS PROFESSIONNELS.  
CONTACTEZ-NOUS SANS TARDER !



CONFIEZ LA GESTION DE VOS DÉCHETS PROFESSIONNELS  
À DES PROFESSIONNELS DES DÉCHETS.

02/563.28.13  
[www.obligationdecontrat.be](http://www.obligationdecontrat.be)



PRO

Une enquête du SDI

# Trop de charges administratives pour les indépendants et les PME !

*Une vaste enquête menée par le SDI auprès de ses membres recense le poids beaucoup trop important des charges administratives dans la poursuite d'une activité indépendante. Il reste encore beaucoup de travail pour améliorer la situation !*

Au début de ce mois de mai 2013, le SDI a interrogé parmi ses membres 521 indépendants et chefs d'entreprises sur le poids des formalités administratives et l'impact de ces charges sur leur activité entrepreneuriale.

### Des lois de mauvaise qualité

Une première constatation commune à l'ensemble des répondants est que nos membres se montrent plus satisfaits de la qualité des contacts avec l'administration que de la qualité des réglementations (76%). Les intervenants mettent en avant le fait que les lois sont bien souvent de mauvaises qualités et très peu abordables pour le commun des mortels. Ils reconnaissent par contre que des efforts sont faits au niveau de la simplification administrative, mais que celle-ci est encore loin d'être efficace.

Beaucoup de répondants soulignent le fait que les réglementations ne bénéficient pas d'une publicité suffisante et qu'elles ne sont pas suffisamment portées à la connaissance du public cible avant leur entrée en vigueur (68%).

### Un handicap réel

Le coût des charges administratives (dépenses de personnel pour compléter les formalités, achat de matériel pour se mettre en conformité,...) est par ailleurs bien souvent hors de proportion avec le but poursuivi par la réglementation et handicape régulièrement l'activité indépendante (72%).

La majorité note que la réglementation en matière de fiscalité est celle qui génère le coût le plus élevé et dès lors pèse le plus lourdement sur l'activité (coût du recours au service du comptable, remplissage de la déclaration, formalités...). La législation sociale pèse de manière moindre sur l'activité, ce qui est principalement dû au fait que le public cible de l'enquête est constitué d'entreprises unipersonnelles ou à effectif réduit ne rencontrant que peu de formalités liées à l'embauche.

### La fiscalité en point de mire

Au niveau de la qualité de la réglementation, c'est encore la réglementation fiscale qui est pointée du doigt par l'enquête (63%). Les commentaires des membres du SDI sont éloquents à cet égard : complexité, inflation législative, illisibilité, manque de cohérence. Bref, les adjectifs ne manquent pas pour blâmer une série de réglementations détachées de la pratique quotidienne de l'indépendant.

Les membres du SDI estiment que l'information sur la législation est insuffisamment disponible. Ils s'estiment incomptents pour traiter ces questions et ne souhaitent pas investir dans un service juridique interne ou externe. Ils souhaitent que des tests d'impact soient mis en place pour apprécier l'intérêt et l'opportunité de certaines charges engendrées par la réglementation, à l'image du test KAFKA qui a pour objectif de vérifier si de nouvelles règles ou mesures politiques n'entraînent pas de formalités inutiles au niveau de la Région Wallonne.



### Il faut réagir !

Le SDI demande qu'un débat soit mené au niveau des autorités publiques pour accroître la qualité du service public et des réglementations en général et il exhorte nos décideurs à éviter de prendre des mesures dictées uniquement par des considérations budgétaires qui nuisent au rapport administration – administrés.

Enfin, le SDI souhaite qu'une meilleure information soit donnée sur la réglementation et qu'une publicité adéquate soit organisée par groupe-cible.

Indépendants

# En route vers un nouveau mode de calcul des cotisations sociales

*Un nouveau mode de calcul des cotisations sociales des indépendants va être instauré par le gouvernement. Le SDI applaudit le principe de la réforme. Cependant une série de points nécessitent des éclaircissements.*



Le système actuel de calcul des cotisations sociales pour indépendants date de 1967. Il est en décalage par rapport à la réalité actuelle de crise économique où l'indépendant peut se voir réclamer des cotisations élevées basées sur des revenus perçus trois ans auparavant alors qu'en trois ans, ses revenus ont souvent chuté. C'est pour remédier à ce genre de situation que les bases d'un nouveau mode de calcul ont vu le jour.

## Une réforme nécessaire

La réforme devrait voir le jour à l'horizon 2015. Elle offrira la garantie de voir désormais calculer les cotisations de manière proportionnelle aux revenus tout au long de la carrière.

Deux pistes étaient envisagées : soit un calcul sur base des revenus de l'année en cours, soit un système d'avances sur cotisations futures. C'est un compromis entre ces deux propositions qui a été adopté. Ainsi, selon le nouveau système, l'indépendant pourra ajuster sa situation. S'il estime avoir des revenus en hausse, il pourra adapter ses cotisations provisoires de sa propre initiative. Par contre, les indépendants confrontés à une baisse de leurs revenus par rapport à ceux d'il y a trois ans pourront décider de payer moins après accord de la Caisse d'assurances sociales.

Dès que la caisse d'assurances sociales aura connaissance des revenus effectifs transmis par le fisc, un calcul définitif sera opéré et, soit l'indépendant aura trop peu payé auquel cas il se verra réclamer le surplus avec application d'une majoration, soit l'indépendant aura trop payé et il se verra gratifier d'un remboursement et d'une bonification.

## 6 problèmes

A l'analyse du projet, le SDI a recensé 6 problèmes potentiels auxquels une réponse devrait être apportée :

1. Que va-t-il se passer lors du passage au nouveau mode de calcul des cotisations sociales ? Va-t-on faire table rase du passé, notamment pour les indépendants toujours en situation provisoire, ou aménager une période transitoire ?
2. La réforme va générer des coûts. Que l'on pense à l'information qui va devoir être donnée aux indépendants, au surcoût de travail qui sera demandé aux professionnels du chiffre, à l'engagement et à la formation de personnel supplémentaire au sein des caisses sociales ou à la mise en place d'un nouveau système de gestion informatique. Le SDI craint fort que ce surcoût soit répercuté sur l'indépendant via une augmentation des frais de gestion des caisses d'assurances sociales et, dans tous les cas, via une augmentation de la facture du comptable.
3. Qu'en sera-t-il des professions où il existe des difficultés à estimer les revenus ? Elles seront d'office pénalisées par rapport à celles où les fluctuations de revenus sont moins importantes et plus prévisibles.
4. Etant donné que la responsabilité va reposer sur l'indépendant en ce qui concerne l'évaluation de ses revenus, les demandes de dispense de cotisations vont chuter. Et parallèlement, les décisions d'octroi seront plus difficiles à obtenir.
5. Etant donné que l'indépendant devra estimer son revenu annuellement, les cotisations provisoires seront toujours regularisées au moment où le fisc transmettra les revenus à la caisse sociale. Conséquence : le montant de la pension sera susceptible d'être revu à la hausse ou à la baisse deux ans après la prise de cours de la pension. La sécurité juridique à laquelle doit s'attendre l'indépendant risque ainsi d'être mise à mal.
6. Les regularisations qui interviendront après la cessation d'activité auront également un effet néfaste pour certains indépendants en proie à des difficultés financières.

En conclusion, le SDI salue le principe de l'avancée qui est en marche, mais, avant de se prononcer définitivement, demande au gouvernement d'apporter une réponse claire à tous les points qui restent flous.

Le SDI travaille pour vous...

# 7 recommandations du SDI pour sortir de la crise économique

*En plein cœur d'une crise économique sans précédent, le SDI a récemment attiré l'attention du Gouvernement fédéral sur la politique économique à mener pour sortir le pays du marasme et lui a formulé 7 recommandations pratiques dans ce but...*



L'Europe atteint un niveau jamais égalé en termes de nombre de chômeurs. Plus de 25 millions de personnes sont sans emploi et émargent d'une sécurité sociale de plus en plus fragilisée. La Grèce atteint un niveau hallucinant, frôlant les 60% de personnes inactives chez les moins de 24 ans.

## 4 constats

Ces chiffres catastrophiques conduisent le SDI à tirer la sonnette d'alarme, partant des 4 constats suivants :

1. Il faut stimuler l'esprit d'entreprise pour retrouver un niveau d'emploi élevé. En effet, l'esprit d'entreprise et l'innovation décuplent les compétences et ouvrent de nouveaux marchés;
2. Il faut reconnaître davantage et récompenser différemment les efforts des entrepreneurs plutôt que de brimer l'initiative. Cela passe par une réforme de l'état d'esprit actuel et par une nouvelle dynamique orientée entreprises. Il faut créer des modèles de réussite et non plus stigmatiser l'échec;
3. Sachant que le tissu économique européen en général, et belge en particulier, représente environ 95% de TPE de moins de 10 personnes, les entrepreneurs individuels, les

professions libérales, les commerçants et artisans doivent devenir la pierre angulaire de toute politique économique ;

4. Les politiques d'austérité aggravent la crise sociale et créent du chômage.

## 7 recommandations

Face à ces constats, le service politique du SDI formule 7 recommandations :

1. Réformer le système éducatif et développer la culture de l'entrepreneuriat dès le plus jeune âge. Cette formation clé doit comprendre l'innovation, la gestion d'équipe, le risk management, la gestion comptable et financière et la responsabilité sociétale. Cet enseignement doit rencontrer la pratique via des mises en situation et des témoignages d'entrepreneurs aguerris et des écosystèmes entre enseignement et entreprises;
2. Développer des initiatives telles que le co-working, qui est un type d'organisation du travail regroupant un espace de travail partagé, mais aussi un réseau de travailleurs encourageant l'échange et l'ouverture, le net-working ainsi que les business clubs dont le but est de développer l'échange et de trouver des synergies et des opportunités d'affaires;
3. Favoriser l'accès des entrepreneurs à une deuxième chance en cas faillite non frauduleuse et réformer le droit des faillites pour miser davantage sur la poursuite de l'activité (conversion des créances en capital...);
4. Elaborer des mesures de soutien durant la phase cruciale de démarrage de l'activité, à savoir les cinq premières années;
5. Faciliter l'accès au crédit et trouver des méthodes alternatives de financement (financement participatif - crowdfunding) et reconnaître les spécificités des micro-entreprises;
6. Mettre en œuvre une réforme fiscale en profondeur dans le sens d'une simplification et d'une diminution des coûts engendrés par la mise en conformité et les procédures, surtout pour les petites entreprises plus vulnérables;
7. Aligner le statut des indépendants sur celui des salariés, notamment au niveau d'un accès aux allocations de chômage et des indemnités de maladie, ceci afin de favoriser l'indépendance économique et la création d'activité.

Jean-Claude Marcourt, Ministre Wallon de l'Economie et de l'Emploi:

## “Je veux rompre la solitude du chef d'entreprise !”

*A un an de la fin de la législature, le moment nous a semblé opportun pour faire un bilan des grandes réalisations en matière de politique économique du Ministre wallon de l'Economie et l'Emploi, Jean-Claude Marcourt. Comment évalue-t-il ses réalisations? C'est ce que nous sommes allé lui demander...*

**Indépendant & Entreprise: Monsieur le Ministre, la fin de la législature approche. Quel bulletin peut-on d'ores et déjà donner aux dossiers que vous gérez en tant que Ministre de l'Economie et de l'Emploi?**



**Jean-Claude Marcourt:** Nous avons vécu une grave crise économique en 2008 et nous constatons que la Wallonie a mieux résisté que d'autres et que, parallèlement, nous avons amélioré nos points forts. Je dirais qu'il y a trois éléments à mettre en évidence :

- nous avons accompagné la transformation du tissu industriel non sans heurts à cause de la conjoncture ;
- nous avons soutenu l'émergence de nouveaux secteurs d'activités ;
- nous avons renforcé notre tissu PME et c'est là qu'il y a encore des choses à faire en renforçant l'internationali-

sation de nos structures et en ayant des structures de financement plus importantes d'où le travail entamé avec Febelfin parce que nous pensons qu'il y a un réel déficit de financement pour nos entreprises.

**A côté de la mise sur pied d'un centre pour entreprises en difficultés en Wallonie, quels sont les autres outils que vous pouvez proposer pour éviter les faillites?**

La première chose que j'ai réalisée est de professionnaliser la création d'activité, que ce soit via les bourses de pré-activité ou via les coopératives d'activité et les couveuses d'entreprises. Mais également avec la Socamut, qui est une filiale de la Sowalfin, qui favorise l'accès aux crédits d'investissement pour les PME et TPE qui ne disposent pas des garanties exigées par les banques. Mais aussi les Invests qui accordent des crédits plus importants.

Il y a tout un cercle vertueux qui a pour objectif d'améliorer la création et la croissance des entreprises.

Par ailleurs, ce que nous constatons, de manière récurrente, c'est la solitude du chef d'entreprise. Et c'est un élément sur lequel on veut travailler.

D'où nous soutenons les écosystèmes, les cercles d'entrepreneurs pour arriver à un partage des expériences sur les difficultés de la conjoncture pour éviter ce sentiment de se sentir seul.

C'est d'ailleurs le but du Centre pour Entreprises en Difficulté, dont l'accompagnement en première ligne est fait par des pairs et non pas par de personnes qui vont juger.

Tout comme dans la transmission d'entreprises, il y a également un effet retard à prendre en compte, c'est-à-dire que l'on intervient parfois trop tard sur les difficultés.

Il y a un travail à faire sur une nouvelle culture d'entreprise et l'on constate actuellement qu'il y a une nette amélioration parmi les entrepreneurs.

Le nœud du problème est de savoir comment faire parvenir l'information pertinente vers le destinataire final.

**La transmission des entreprises, principalement des PME, est toujours problématique dans notre pays. On évalue à 30% les cas de transmissions se soldant par un échec, un chiffre d'autant plus préoccupant que, dans les prochaines années, entre 25 et 40% des PME européennes devraient changer de mains. Comment faire pour éviter ces destructions d'activités et d'emplois ?**

On a mis en place dans le cadre du Plan Marshall, la Sowaccess, filiale de la Sowalfin entièrement dédiée à la transmission des PME et TPE. La Sowaccess sensibilise les entrepreneurs à l'importance d'être bien préparé à l'acquisition et à la cession d'une entreprise et facilite la rencontre entre cédants et acquéreurs potentiels.

Encore une fois, on est face à un problème culturel, trop d'entrepreneurs attendent trop tard alors qu'une transmission nécessite d'être bien préparée. A côté de cela, il se pose des problèmes de valorisation de l'entreprise en elle-même.

Cependant, créer une société est une chose mais il existe également un cadre pour la reprise et c'est en cela que nous devons intervenir pour sensibiliser les jeunes.

**La Wallonie a récemment été élue «District créatif européen» par la Commission européenne. Quels ont été les atouts de la Wallonie pour ce vote ?**

Effectivement, nous sommes la seule région à avoir été labellisée sur un dispositif global. La Toscane a été labellisée sur le fondement qu'elle était passée d'une industrie textile classique à une industrie textile créative.

Ce qui est paradoxal, c'est l'étonnement de nos entrepreneurs face à ce label de créativité. C'est oublier que la Wallonie a toujours été créative, mais depuis les années 1970-1980 on a un peu perdu cette idée.

En pratique, nous avons bénéficié de deux atouts principaux :

- grâce au plan Marshall, nous avons établi une stratégie d'innovation. Cette innovation était fondée sur une innovation technologique. Quand en 2009, je suis devenu Ministre des nouvelles technologies et de l'innovation, j'ai voulu réconcilier les deux, à savoir ne plus séparer innovation technologique et innovation non technologique et de considérer qu'il y avait les industries créatives (architecture, culture, cinéma, industries de design) et la créativité de manière générale ;
- dans cette créativité, plus de 80%, voire 90%, représente de la créativité non technologique qu'on ne valorise pas assez. Nous avons mis en place une veille globale sur les attentes de la population et nous avons forgé un réseau mondial, notamment au travers de l'Awex ;

En définitive, ce label européen va apporter de la crédibilité



à l'économie wallonne.

**Vous revenez du salon des biotechnologies de Chicago. Quel va être l'impact pour les PME wallonnes de la collaboration que vous avez mise en place ?**

Au départ, nous avons considéré qu'il s'agissait d'un programme destiné aux grandes entreprises, puis on s'est vite aperçu que ce programme était également ouvert aux PME, si bien que les PME représentent aujourd'hui 75% voire 85% dans certains pôles des nouveaux projets.

Non seulement nous avons réussi à associer les PME dans le dispositif mais aujourd'hui elles en sont devenues le cœur. Cela permet plusieurs choses :

- les PME ont accès à la recherche et également à la recherche universitaire ce qui était beaucoup moins clair précédemment ;
- les PME ont accès plus facilement à l'internationalisation ;
- nous générerons des écosystèmes entre les PME c'est-à-dire que les PME et les grandes entreprises se parlent plus librement.

Et tous ces éléments reposent sur ce que nous avons voulu au niveau du plan Marshall initial à savoir le décloisonnement entre entreprises vis-à-vis des institutions de recherche, l'innovation et la capacité de croissance des PME. Chicago est le principal salon des sciences du vivant au monde. Pour moi, le but est clairement atteint, puisqu'il y avait de très petites PME qui étaient présentes sur le stand.

*Propos recueillis par Jean-François Dondelet*

Recherche & Développement

# 5 conseils de l'OCDE pour doper l'innovation wallonne

*Ces derniers mois, les experts de l'OCDE ont rencontré un large panel d'acteurs actifs dans le domaine de la recherche et de l'innovation en Wallonie. Cinq recommandations ont été formulées au Gouvernement wallon.*

En 2011, l'OCDE a proposé à la Wallonie de réaliser une étude sur son système d'innovation régional.

La finalité de l'étude était de pouvoir disposer d'une meilleure connaissance du système régional wallon d'innovation afin de pouvoir l'améliorer et le rendre plus performant.

## Une matière importante

L'importance de cette étude s'inscrivait également dans un contexte international et européen où la compétitivité de l'économie wallonne doit s'appuyer sur une compétitivité orientée "hors-prix" et dans lequel la question de la recherche et innovation apparaît centrale en vue de constituer un moteur important de développement socio-économique.

Après une année durant laquelle les experts de l'OCDE ont rencontré un large panel d'acteurs actifs dans le domaine de la recherche et innovation en Wallonie, cinq grandes recommandations ont été formulées :

1. Augmenter le budget consacré à la recherche et à l'innovation dans les budgets de la Région et de la Communauté.
2. Structurer la politique autour de deux objectifs d'élargissement et d'approfondissement de l'innovation.
3. Décloisonner la gouvernance pour la politique d'innovation et distinguer les fonctions d'orientation, de programmation et d'exécution de la politique.
4. Améliorer le «policy mix» et ajouter des instruments ciblant

la demande d'innovation.

5. Renforcer l'intelligence stratégique tout au long du cycle politique.

## Déjà des décisions

Dans le cadre de ces recommandations, le Gouvernement wallon a déjà pu prendre un certain nombre de décisions en vue de répondre à quelques unes de celles-ci, telles que :

- la création de l'Agence wallonne de l'Entreprise et de l'Innovation, véritable outil de référence pour augmenter le potentiel d'innovation en Wallonie, issu du rapprochement des agences wallonnes de stimulation économique et technologique ainsi que de l'Agence wallonne des Télécommunications ;
- la création d'un Fonds pour la Recherche Fondamentale Stratégique (F.R.F.S.) en vue de stimuler les secteurs porteurs des emplois de demain ainsi que les projets orientés vers la prospérité durable ;
- la création de Wal-Tech qui coordonnera en Instituts thématiques les 22 Centres de Recherche agréés et qui permettra d'accroître la visibilité de l'innovation et la recherche wallonne tant au niveau européen que mondial.

Le processus d'amélioration des politiques de recherche et innovation et la prise en compte de ces recommandations sera par ailleurs poursuivi, notamment, dans le cadre de la Dynamique Horizon 2022.



Emploi

# 43% des employeurs prêts à engager des électriciens sans diplôme !

*Selon une enquête menée par Formelec auprès d'une centaine d'entreprises belges du secteur électrotechnique, 43% des employeurs ne jugent pas le diplôme comme un élément essentiel pour engager un électricien. Il apparaît que la motivation est bien plus importante...*



La motivation est primordiale pour un employeur. 75% des personnes interrogées estiment qu'il s'agit d'une caractéristique indispensable pour un candidat. L'enquête montre également qu'une connaissance pratique de base de l'électricité et l'expérience constituent des facteurs importants lors de la décision de l'embauche d'un électricien.

### Un besoin urgent de personnel ?

En ce qui concerne la nécessité de disposer d'un diplôme en particulier, 40% des employeurs déclarent que ce n'est pas un must. Plus de 55% des personnes interrogées expliquent par ailleurs qu'un diplôme est nécessaire pour certaines fonctions mais que, pour d'autres, une connaissance de base en électricité et de la motivation s'avéraient suffisantes. "C'est pour nous le signe qu'il y a encore un grand manque d'électriciens. Pour pouvoir malgré tout engager assez de personnel, les entreprises se montrent ainsi plus accommodantes envers de potentiels ouvriers," explique Hilde De Wandeler, directrice de Formelec.

### Différences Flandre - Wallonie ?

Une motivation suffisante, de l'expérience et une connaissance de base en électricité semblent donc être les facteurs les plus importants lorsqu'il s'agit de décider d'embaucher un électricien. Cela vaut tant pour les entreprises flamandes que wallonnes. Pourtant, à l'exception de la motivation, il existe une différence notable dans l'importance que les entreprises flamandes et wallonnes attachent à certains facteurs. Ainsi, alors que seules 31% des entreprises wallonnes estiment qu'une formation de base en électricité est un must absolu, elles sont 54% en Flandre. Pour de nombreuses entreprises, un diplôme

spécifique ne semble donc pas être nécessaire, une motivation suffisante leur suffit. On constate, pour cette question, plus ou moins la même différence entre les réponses en Wallonie (57%) et en Flandre (32%).

L'expérience est plus importante que le diplôme : plus de 60% des dirigeants interrogés pensent que le manque d'expérience est un facteur inhibiteur dans le recrutement des électriciens. Il y a ici aussi une nette différence entre la Flandre et la Wallonie: respectivement 72% et 45% des répondants partageaient cette opinion.

### Une formation de base gratuite

Pour pouvoir répondre aux nombreuses plaintes des employeurs quant au manque de connaissances pratiques et de compétence de nombreux nouveaux travailleurs, Formelec dispense depuis le début de l'année quatre formations pratiques de courte durée pour maîtriser les connaissances de base nécessaires. Une gamme plus large de formations de base est actuellement en plein développement.

*"Concrètement, il s'agit de formations sur la connaissance des matériaux et des composants, sur la confection de câbles ou le montage de canalisations. Nous travaillons actuellement à élargir cette offre. En plus de l'organisation de formations, nous continuons à encourager les entreprises à donner la possibilité à des étudiants en électrotechnique à réaliser un stage en entreprise. Les jeunes voient ainsi si le job d'électricien est vraiment quelque chose qui leur convient et ils acquièrent également directement une expérience importante de la vie professionnelle", explique Hilde De Wandeler.*



## SD Worx et Xerius : Un accompagnement professionnel pour le succès de demain.

### Xerius Guichet d'entreprise

Pour pouvoir démarrer une entreprise en Belgique, il vous faut régler quelques formalités. Pour les accomplir, un seul point de contact : Xerius Guichet d'entreprises. Ce guichet d'entreprises examine si vos compétences d'entrepreneur sont suffisantes, enregistre votre entreprise à la Banque-carrefour des Entreprises (BCE), s'occupe de vous fournir un numéro d'entreprise et d'activer votre numéro de TVA, et demande les autorisations nécessaires à votre place.

### Votre statut social

En tant qu'indépendant, vous êtes tenu de verser des cotisations sociales chaque trimestre. Pour cela, vous devez vous affilier à une caisse d'assurances sociales, qui calcule vos cotisations sociales et qui, en qualité d'intermédiaire des autorités publiques, les perçoit. En échange de ces cotisations sociales, vous bénéficiez de droits sociaux, tels qu'une assurance maladie, une pension et des allocations familiales. Si vous avez des questions à ce sujet, n'hésitez pas à vous adresser à Xerius.

➔ Vous trouverez de plus amples informations sur [www.xerius.be](http://www.xerius.be)

**SD Worx vous assure des déclarations de précompte professionnel correctes et dans les délais.** À cet effet, SD Worx travaille en étroite collaboration avec la caisse d'assurances sociales de Xerius. Ils échangent aisément et efficacement les données de cotisations sociales avec nous pour que nous puissions faire un calcul précis de votre précompte professionnel. De plus, si vous nous autorisez à transférer les montants en votre nom, vous n'aurez plus aucun souci à vous faire.

Des questions concernant les aspects fiscaux ou sociojuridiques de votre précompte professionnel ?

**Téléphonez alors à votre gestionnaire payroll de votre bureau régional.** Il ou elle vous fournira immédiatement une réponse claire.

### Notre approche

Vous bénéficiez d'un soutien pratique en ce qui concerne le traitement administratif de votre emploi. Et nous offrons des conseils avisés au sujet des coûts, des possibilités d'optimisation et du cadre légal. Ainsi, vous pourrez vous concentrer sur le fonctionnement quotidien de votre entreprise.

Notre service pour starters vous donne rapidement des conseils de première ligne avisés.

Nous nous penchons sur les détails lors d'un entretien personnel. Notre conseiller starter se fera un plaisir de passer vous voir ou de vous recevoir dans le bureau de votre région.

Que fait concrètement notre service pour starters pour vous ?

### Formalités

- Demande de numéro ONSS
- Introduction de la procuration pour le précompte professionnel
- Enregistrement à un service externe de prévention et de protection
- Inscription à une assurance contre les accidents du travail
- Affiliation à la caisse d'allocations familiales
- Affiliation chez SD Worx
- Accompagnement lors de la déclaration Dimona

### Accompagnement et conseil

- Examen détaillé de la charge salariale
- Explication des CCT les plus importantes dans votre secteur
- Passage en revue d'un contrat de travail avec le travailleur
- Optimisation salariale : plus de net pour moins de brut
- Collecte des données nécessaires au calcul des salaires
- Élaboration d'un règlement de travail
- Accompagnement pour bénéficier d'interventions et de subsides (premier travailleur, demandeurs d'emploi de longue durée, jeunes, travailleurs âgés, etc.)
- Explication de la collaboration avec SD Worx

### Contactez-nous !

SD Worx  
[www.sdworx.be](http://www.sdworx.be)  
Startup Service

T 078 15 04 50  
F 078 15 04 60  
[startersservice@sdworx.com](mailto:startersservice@sdworx.com)

### Emploi

# Deux magasins en ligne sur trois engageront en 2013

*Les e-commerçants belges envisagent l'avenir avec confiance. La majorité d'entre eux estiment que le nombre d'achats en ligne augmentera en 2013 et que les entreprises en ligne continueront à croître. Deux tiers des magasins en ligne entendent d'ailleurs engager davantage cette année. Une des raisons de cet optimisme est le triplement des ventes via smartphone et tablette – le M-commerce.*

Selon l'enquête annuelle menée par BeCommerce, l'association belge du commerce en ligne, auprès de 550 commerçants en ligne entre le 25 février et le 4 mars 2013, les commerçants en ligne sont confiants. La quasi-majorité des chefs d'entreprise interrogés (90%) pensent que les achats électroniques augmenteront encore en 2013. La confiance n'a jamais été aussi élevée. À titre d'exemple, en 2009, seuls 65% des chefs d'entreprise s'attendaient à une croissance des transactions en ligne. Aujourd'hui, la majorité (84%) des webshops s'attendent à une croissance de leurs ventes au cours des deux prochaines années. En 2008, ils étaient à peine 60% à espérer une telle croissance.



### Emploi en hausse

La croissance influe aussi sur la taille des sociétés qui se lancent dans le commerce en ligne. En 2012, la plupart des e-commerçants (26 %) employaient entre 6 et 10 personnes. L'année précédente, la majeure partie des entreprises comptait entre 2 et 5 collaborateurs.

Aujourd'hui, la tendance est toujours à l'embauche : près de deux tiers (63%) des dirigeants d'entreprises en ligne comptent engager de nouveaux collaborateurs en 2013. Ils cherchent surtout des informaticiens et des spécialistes du marketing en ligne.

Par ailleurs, les commerces en ligne sont de plus en plus souvent

des entreprises indépendantes : en 2012, 67% des magasins en ligne ne dépendaient d'aucune maison-mère belge ou étrangère, alors qu'ils n'étaient que 27% en 2007.

### Le commerce mobile en plein essor

Le M-commerce – les achats via smartphone ou tablette – gagne aujourd'hui en popularité. En 2012, les consommateurs ont en effet acheté trois fois plus souvent à partir de leurs appareils mobiles qu'en 2011. Et ces achats ont de plus en plus souvent lieu au moyen d'applications mobiles : 38% en 2012, contre 29% en 2011.

Les commerces en ligne voient eux aussi clairement les avantages du M-commerce : 75% d'entre eux se disent satisfaits de leurs résultats, contre 57% l'année passée. Le M-commerce est plutôt pour eux une manière de mieux servir la clientèle qu'un moyen de vendre davantage. Quant aux commerçants qui ne sont pas encore familiarisés avec cet outil, plus d'un quart (27%) d'entre eux affirment vouloir l'adopter d'ici la fin de l'année.

Cet engouement est partagé par Jan Huysmans, responsable de Bol.com pour la Belgique. : "Aujourd'hui, 13,5% des visiteurs de bol.com accèdent au site web par leur smartphone, soit plus du double de l'an dernier. Il est très probable que, d'ici fin 2013, plus de 40% des clients de bol.com feront leurs achats via leur smartphone ou leur tablette."

### Des vêtements livrés par Bpost

L'enquête révèle que les produits les plus populaires sont les vêtements (37%), la décoration intérieure (36%), les jouets (32%), les livres (26%), le hardware (26 %), le software (26%) et les appareils photo numériques (26%). Pour payer leurs achats, les internautes utilisent principalement une carte Visa, une MasterCard, ou une carte bancaire classique. American Express gagne en popularité (de 34% en 2011 à 57% en 2012).

Bpost livre la plupart (63%) des commandes, mais les systèmes de points d'enlèvement comme Kiala gagnent du terrain : leur part du marché a progressé de 32 à 42%. Quant aux traditionnelles sociétés de livraison, elles deviennent de moins en moins populaires (de 45% à 37%), probablement à cause de leur prix plus élevé.

Médecine hospitalière

# Une réforme très contestée !

*Le 17 décembre 2012, le Parlement interdit la possibilité du corps médical à fixer librement les honoraires aux patients séjournant en chambre à deux lits. De nombreux praticiens s'élèvent contre cette réforme. Nous avons demandé ce qu'il en pense au Professeur Jean-Jacques Houben (ULB), Président du Collectif Médecine Hospitalière.*

**Indépendant & Entreprise : Professeur, pouvez-vous nous dire en quelques mots ce que vous reprochez à la nouvelle législation ?**



**Jean-Jacques Houben :** Elle se fonde sur des données statistiques erronées que le Collectif Médecine Hospitalière que je préside a démontées les unes après les autres. Pour nous, cette loi n'a d'autre objectif que d'étrangler le financement des hôpitaux privés, les seuls à offrir une médecine personnalisée, et ainsi pratiquer un hold-up sur les honoraires non remboursés par l'assurance obligatoire (HNCAO).

Il faut savoir que les suppléments d'honoraires sont importants pour le fonctionnement des hôpitaux privés qui ne bénéficient pas comme les hôpitaux publics du financement de sauvetage de l'Etat, des communes ou de leur pouvoir de tutelle pour épouser leurs dettes.

Confrontés aux coûts de la rétrocession vers l'hôpital (plus de 40% des honoraires sont reversés à l'hôpital pour compenser le sous-financement structurel), aux frais d'instrumentiste, de secrétariat médical, d'assurance professionnelle, d'informatique, de déplacement, de télécommunications, voire d'assistance opératoire, les médecins libéraux indépendants doivent demander des honoraires complémentaires en dehors de la convention médico-mutuelle.

**En quoi estimez-vous la nouvelle loi discriminatoire ?**

Le gouvernement supprime le financement spécifique pour une pratique médicale privée qui apporte une réelle plus-value aux patients (disponibilité du médecin, personnel qualifié plus nombreux, appareillage de meilleure qualité,...). Cela ne concerne en rien le rôle que les hôpitaux publics et universitaires jouent dans l'accessibilité, l'enseignement et la recherche.

**Quelle seront pour vous les conséquences de la réforme ?**

J'en dénombre plusieurs :

1. En hôpital privé, les médecins s'orientent, tout comme leurs confrères du secteur public confrontés à une demande de soins personnalisés, vers l'exigence de

la chambre privée pour l'hospitalisation. Le coût de la facture augmente. Personne n'y gagne.

2. Certains médecins indépendants travaillant à la fois pour le secteur public ou universitaire et en "privé" détournent leur patientèle non privée vers le public, sachant que les frais seront couverts par l'hôpital.
3. Certaines pathologies très coûteuses et indignement remboursées par la sécurité sociale sont aujourd'hui refusées car les frais sont disproportionnés. Les patients se voient privés de l'accessibilité au médecin de leur choix.
4. Certains actes sont convertis en soins ambulatoires ou réalisés en cabinet privé. Il y a une désertion des hôpitaux privés pour les petites interventions.
5. Avec la nouvelle loi, nous nous dirigeons tout droit vers :
  - une suppression d'emplois. L'ABSYM a évoqué le chiffre de 3.000 emplois menacés;
  - la suppression des aides instrumentistes et des assistances opératoires impayables au tarif INAMI. Recours à de la main d'œuvre non qualifiée ?
  - une économie sur le choix des procédures chirurgicales, des implants voire des médicaments;
  - un raccourcissement des temps de disponibilité et réduction du temps de travail des médecins au profit de leur vie privée;
  - une réduction des charges professionnelles de formation, de teaching,...donc un appauvrissement des compétences à moyen terme.

**Qui sont les gagnants de la réforme ?**

Ce sont clairement les organismes assureurs (assurances et mutuelles). Etant donné que la grande majorité des patients sont assurés, le gouvernement réduit considérablement le coût de la prise charge par ces organismes puissants, riches et politisés. Au final, qui va payer via des prestations de moindre qualité ? Le patient bien sûr ! ...Vous avez dit accessibilité ???

Cette nouvelle loi constitue, ni plus, ni moins, un véritable hold-up sur la santé des citoyens !

*Propos recueillis par Jean-François Dondelet*

# La liste "Ne m'appelez plus" est opérationnelle

*Enfin il est possible s'inscrire sur la liste "Ne m'appelez plus". Celle-ci a pour but de les protéger contre les appels téléphoniques non sollicités émanant des entreprises commerciales. La liste vous permet de ne plus recevoir des appels téléphoniques publicitaires. Si vous vous êtes inscrits, les entreprises enlèvent votre numéro de téléphone ou de GSM de leur répertoire et ne vous appelleraient donc plus pour promouvoir leurs produits, services ou promotions spéciales.*

Jusqu'à présent, les personnes qui en avaient assez des appels téléphoniques des entreprises passés dans le but de présenter des offres soi-disant intéressantes ou des affaires lucratives pouvaient s'inscrire sur la liste Robinson.

## Les limites de la liste Robinson

Néanmoins, cette liste connaissait ses limites. D'une part, seules les entreprises membres de l'ABMD (Association Belge du Marketing Direct) promettaient de ne plus téléphoner aux numéros des consommateurs repris sur la liste Robinson. D'autre part, cette liste ne concernait que les sociétés belges.

Conscient de ces limites, la nouvelle loi télécom a prévu la création d'une nouvelle liste "Ne m'appelez plus".

Désormais, cette liste devra obligatoirement être respectée par toutes les entreprises qui font du marketing direct, qu'elles soient membres ou non de la ABMD, situées en Belgique ou à l'étranger.

La liste "Ne m'appelez plus" vous permet de ne plus recevoir des appels téléphoniques publicitaires. Cette législation oblige les sociétés ou organisations qui font du télémarketing d'utiliser cette liste.

Ils dédoublent leur liste avec la liste "Ne m'appelez plus" et, si vous vous êtes inscrits, ils enlèvent votre numéro de téléphone ou de GSM de leur liste et ne vous appelleraient donc plus pour promouvoir leurs produits, services ou promotions spéciales.

## Inscription limitée dans le temps

Une fois l'inscription envoyée, celle-ci ne vaut que pour deux ans. Selon le Crioc, l'inscription devrait être permanente en laissant la possibilité de se désinscrire à tout moment et sans frais.

Par ailleurs, chaque personne est libre de prendre, de sa propre initiative, contact avec une entreprise de son choix pour continuer à recevoir leurs offres promotionnelles.

Enfin, pour le moment, la liste existe uniquement en ligne, ce qui pose problème pour les personnes qui ne sont pas familiarisées avec Internet, comme par exemple les per-

sonnes âgées...

## Une plate-forme à améliorer

Les appels téléphoniques non sollicités constituent une réalité pour les consommateurs. Ces derniers souhaitent ne plus être importunés par ces appels incessants considérés comme dérangeants et/ou intrusifs. Dans ce contexte, le renforcement et l'ancrage de la liste Robinson dans la loi était indispensable.

Info : <http://www.ne-m-appelez-plus.be/>



# 7 conseils pour se remettre d'un échec

*Quand des battants perdent, ils se relèvent et reprennent le chemin du succès. Est-ce une question de volonté, d'entêtement, de don naturel ou de discipline ? Probablement un peu de tout cela, plus les sept conseils suivants, qui vous aideront à devenir ou à rester des battants...*

## 1. Considérez les échecs comme des étapes vers le succès

Persuadez-vous qu'il n'y a pas d'échecs, rien que des expériences. Essuyer un échec, c'est une manière de découvrir que quelque chose ne marche pas. C'est une autre façon d'apprendre. Les battants voient un avantage dans l'échec : il leur donne le désir de faire mieux. Les perdants, eux, y voient une finalité qui préfigure presque la pierre tombale. Résultat : une perte de confiance et l'abandon.

## 2. Poursuivez des objectifs réalistes

Un alpiniste en chemin pour gravir le Mont Everest n'abandonne pas sa course après avoir franchi 100 mètres depuis son camp de base. Il garde une vision réaliste de l'ascension à parcourir. Il sait que, pour atteindre son objectif, il aura des milliers de pas à parcourir et peut-être des centaines de glissades et de chutes diverses. Les battants savent qu'arriver à leur but leur demandera du temps, des efforts et des expériences diverses. Ils s'attendent aussi à devoir subir des échecs, et à s'en relever, durant toute cette période.

## 3. Variez dans vos approches

Nombre de chefs d'entreprises tâtonnent avant de réussir pleinement. Lorsqu'on examine leur parcours, on constate qu'ils sont généralement à la base de plusieurs entreprises successives avant de démarrer celle qui les a rendus riches. Les perdants refont sans cesse les mêmes tentatives, jusqu'à se décourager et quitter le monde de l'entreprise. Les battants, eux, varient sans cesse dans leur façon d'aborder les problèmes, afin d'en percer le talon d'Achille. Ils ne répètent pas leurs approches en aveugles, mais changent leur angle d'attaque.

## 4. Créez-vous des obligations

De grands stratèges militaires ont remporté des victoires éclatantes en brûlant leurs propres bateaux. La nécessité est la mère de toute innovation. Quand on n'a pas le choix, on fonce ! Rester à terre est bien plus facile que se relever.

## 5. Ne vous considérez jamais comme battu

Ceux qui essaient sans cesse ne sapent pas les fondements de leur rêve. L'image qu'ils ont de leurs possibilités et de leurs désirs est ancrée au plus profond d'eux-mêmes. Ils ne disent pas "Encore un échec", mais "J'ai perdu une

bataille, pas la guerre." Quand ils chutent et se retrouvent à terre, ils savent que ce n'est pas leur position naturelle. Ce n'en est que plus facile de se relever.



## 6. Considérez vos efforts de manière positive

Les battants voient leur travail comme une récompense. Chacun de nous se réjouit d'un gros bénéfice sur un paiement reçu... Eux, en plus, se réjouissent de l'expérience et du challenge qui leur ont permis d'être rétribués. Si l'argent est votre seul but dans la vie, alors vous vous estimerez sous-payé durant toute votre existence en regard de l'idée que vous vous faites de votre propre valeur. Et ce, quoi que vous gagniez !

## 7. Budgétisez vos efforts

Les battants finissent par savoir quels obstacles surmonter et lesquels contourner. Certains entrepreneurs s'écroulent moralement en face d'un prospect important et perdent ainsi tous leurs moyens de réussir à le convaincre de passer commande. D'autres font leur travail en pèlerin ou en visiteur professionnel, sans savoir donner le "coup d'accélérateur" quand il le faut. Mais ceux qui se relèvent de leurs échecs finissent par trouver le point d'équilibre mental qui les voit encore renforcés après une défaite. Ils savent finaliser un entretien de vente tout en sachant doser leurs efforts en rapport avec le prospect en face d'eux. En résumé, il faut savoir quand mettre la pression et quand la relâcher...

## Cabriolet Opel Cascada : Spacieux et harmonieux

*Par les temps qui courent, le cabrio a encore de bien belles heures devant lui ! Car l'astre solaire se faisant de plus en plus rare, ses moindres rayons sont accueillis avec un immense bonheur.*

Chez Opel, on en revient du toit en tôle de l'Astra Twin Top pour privilégier la capote en toile (ouverture/ fermeture en 17 secondes) de la nouvelle Cascada.

Véritable cabrio 4 places - avec coffre de 280 à 380 litres - comme l'Audi A5, la BMW série 3 et la Mercedes E Cabrio mais affichée à un prix moins élitiste, la Cascada fait songer à l'Astra à partir de laquelle elle a été élaborée.

Mais compte 4,70 m en longueur. Son design est franchement réussi : le style retient d'harmonieuses proportions qui ravissent au premier coup d'œil.

Richement dotée, elle ravit ses occupants qui se régaleront de l'insonorisation générale. Avec capote dépliée ou non.

La belle est motorisée par un 1400 turbo essence (120 et 140 ch) et un 1600 turbo essence de 170 ch ainsi que par un 2 litres diesel de 165 ch et un 2 litres biturbo de 195 ch.

Bénéficiant d'une tenue de route rassurante, cette Cascada est une offre en bonne et due forme au dépaysement. Et c'est découverte que la dernière Opel - à partir de 22.490 euros - s'appréciera au mieux. Aaaah les beaux jours!...



## Peugeot 208 GTi : Une bourgeoise vitaminée

*Qui ne se souvient de la Peugeot 205 GTI dévoilée voici 30 ans ?... Quelle icône ! « L'objectif de la 208 GTI est donc de donner du plaisir de conduite sportive : puissance, réactivité, sonorité », précisent ses « penseurs ».*

Sportive mais raffinée avec l'enjoliveur de custode qui arbore le logo GTi, la belle - ou la bête, c'est selon ! - bénéficie d'un travail soigné sur le plan de la réponse de la direction, des suspensions ainsi qu'au niveau de la rigidité des trains roulants dans le but d'une synthèse réussie entre performance, sécurité et plaisir. Agile et réactive, 208 GTi se balance d'une corde à l'autre avec précision. Les disques ventilés avant et arrière assurent un freinage remarquable pour le bloc essence 1.6 THP 200ch couplé à une boîte mécanique aux 6 rapports raccourcis. Le moteur tire efficacement la quintessence de son châssis. Avec son couple maximal de 275 Nm fourni de 1700 à 4500

tours, le 0 à 100 km/h est bouclé en moins de 7 secondes et le 0 à 1000 m en 27 secondes.

Performante et sûre, habitable et polyvalente au quotidien et affublée d'une sonorité envoûtante, la 208 GTi est évidemment équipée de l'ESP déconnectable. La nouvelle bombe de Peugeot nous a conquis pour la souplesse de son bloc, la précision de sa direction et la discrétion de son look. Commercialisée à 23.315 euros, v'là une concurrente de choix pour les Renault Clio RS, Ford Fiesta ST et autres VW Polo GTI.

Bob Monard



## Nouvelles technologies

# Les PME privilégient les partenaires informatiques locaux

*En ce qui concerne les nouvelles technologies, le rôle des entreprises locales ICT apparaît essentiel pour les PME belges qui sont très peu nombreuses à posséder leur propre département interne en la matière*

Quels produits sont achetés auprès du fournisseur ICT local ? Du hardware et des fournitures, mais aussi un grand nombre de logiciels et de solutions hébergées, par exemple. Les critères considérés comme importants pour choisir un fournisseur sont clairs : un bon rapport qualité/prix, un bon contact, une connaissance du produit/les certificats nécessaires, le savoir-faire et les compétences, la rapidité de réaction, une relation de confiance et un bon service client. Une enquête récente menée par PerfICTION analyse la question.

### Un propre département

Les PME de 10 postes de travail ou moins disposent rarement d'un 'département ICT'. C'est ainsi dans moins de 10% des cas. 20% des PME ayant de 11 à 25 postes de travail disposent d'un département ICT. De 26 à 50 postes de travail, près de la moitié des PME ont un département ICT (45%). A partir de 51 et jusqu'à 75 postes de travail, plus de 4 entreprises sur 5 ont un département ICT. Parmi les PME interrogées, le département ICT consiste généralement en 1 seule personne.

### Produits et entreprises locales

Le partenaire ICT local est très présent dans le paysage des PME en matière de hardware. Il est choisi comme fournisseur par 70 à 80% des répondants, en fonction des produits. Au niveau des fournitures, le partenaire ICT local est privilégié par 47,5% des PME mais il est en forte concurrence avec les revendeurs de matériel de bureau, qui obtiennent les faveurs de 39,1% des répondants.

En ce qui concerne les logiciels de comptabilité et les offres ERP, les fournisseurs de logiciels sont privilégiés (respectivement 44,8% et 43,9%), mais le partenaire ICT local convainc cependant 33% des PME.

Les logiciels de sécurité, de gestion des documents, les logiciels 'desktop', les logiciels pour serveurs et les offres CRM sont majoritairement achetés auprès du partenaire ICT local (respectivement 77,5%, 77,7%, 81,1%, 79,2% et 48,9%). Au niveau des applications logicielles propres au secteur, le partenaire ICT local remporte la mise, avec 36,6%, contre les fournisseurs de logiciels (31%) et les intégrateurs systèmes spécialisés (33,2%).

### Un marché partagé

Le marché est partagé en ce qui concerne les télécoms, le

e-business et les solutions internet. Les PME se procurent généralement la téléphonie traditionnelle, le VOIP et l'accès à Internet auprès des opérateurs (79,2%, 48,2% et 80,3%). Le développement et l'entretien d'un site web, comme les applications e-commerce, sont principalement confiés à un webdesigner (46,4% et 34,1%). Le fournisseur ICT local reste le partenaire privilégié pour les applications intranet/extranet (47,7%), les serveurs virtuels et le storage (61,8%), ainsi que pour diverses solutions hébergées (tant les logiciels 'desktop' 55,5%, les solutions de back-up 60,6%, et les ERP/logiciels de comptabilité 49,6%, que la sécurité 64,3%).



### Critères de choix

Lorsqu'il s'agit de produits ICT, les critères les plus importants pour une PME dans le choix d'un fournisseur sont : un bon rapport qualité/prix (important ou très important pour 94,2% des PME interrogées), le service client (96,2%), un bon contact (95,3%), la connaissance du produit/la certification (96,2%), et une connaissance technique générale (96,8%). Frappant : pour certains répondants, de grosses promotions sont très importantes. Lorsqu'il s'agit de services ICT, les critères suivants sont importants : savoir-faire et compétence (important ou très important pour 96%), réactivité (94,3%), relation de confiance (93,4%), disponibilité pendant les heures ouvrables (93,1%), et le service client (94%). La disponibilité en dehors des heures ouvrables est un critère que l'on retrouve en bas de classement mais qui reste important à très important pour 58,1% des répondants.

# “Comment annoncer une réduction de prix ?”

Mr J.L. de Fosses-la-Ville nous demande : « Je souhaiterais savoir avec précision comment je peux afficher une réduction de prix dans mon commerce. Pouvez-vous m'expliquer ce que prévoit la réglementation à ce sujet ? »



La loi du 6 avril 2010 relative aux pratiques du marché et à la protection du consommateur fixe les conditions que doit respecter une entreprise pour pouvoir annoncer des prix réduits.

Les articles 20 et suivants de cette loi imposent des règles de fond destinées à la fois à protéger la concurrence et à garantir l'exactitude de la réduction du prix et la bonne information du consommateur :

- l'entreprise doit faire référence au prix le plus bas qu'elle a appliqué pour le même bien dans le même magasin, pendant le mois qui précède. Elle doit pouvoir en apporter la preuve;
- les annonces de réduction de prix ne peuvent durer moins d'une journée (sauf pour les produits susceptibles de détérioration rapide dont la conservation ne peut plus être assurée) ni plus d'un mois;
- la date du début de la promotion doit rester affichée pendant toute sa durée;
- sauf pour les ventes en soldes, en liquidation et pour les produits susceptibles de détérioration rapide dont la conservation ne peut plus être assurée, il est interdit de vendre à perte.

L'indication d'un prix réduit ne peut pas être trompeuse ou équivoque.

L'entreprise doit mentionner le prix de référence. Si elle ne le reprend pas elle doit donner au consommateur les informations

lui permettant de le calculer facilement.

Si elle souhaite appliquer un pourcentage uniforme de réduction, elle peut ne mentionner que le prix de référence mais en précisant bien si la réduction a ou non déjà été appliquée.

Elle pourra, par exemple, utiliser les mentions suivantes :

- la mention du nouveau prix à côté du prix antérieur surchargé d'une barre :

100 EUR  
90 EUR

- les mentions "ancien prix" et "nouveau prix" à côté des montants correspondants :

Ancien prix : 100 EUR  
Nouveau prix : 90 EUR

- la mention d'un pourcentage de réduction et du nouveau prix figurant à côté d'un prix antérieur surchargé d'une barre :

100 EUR - 10% = 90 EUR

- la mention d'un pourcentage uniforme de réduction consentie sur les produits et services ou les catégories de produits concernés par l'annonce. Le consommateur doit être informé de manière claire des produits ou catégories de produits sur lesquels s'appliquent chacun des pourcentages pourcentages et si la réduction a déjà été déduite du prix indiqué.

-20% sur les vêtements dames  
-15% sur les vêtements hommes  
-10% sur les fourrures

La mention “à partir de -20%” n'est pas acceptable si divers pourcentages de réduction sont appliqués sur l'assortiment.

## Comparaison de prix par rapport à un prix appliqué par un concurrent

La référence à un prix appliqué par un concurrent constitue une publicité comparative qui pour être licite doit répondre aux conditions et principes énumérés par l'article 19 de la loi.

# “Je souhaite engager un étudiant pour les vacances”

Mr D.B. de Tournai nous demande: « *Je voudrais me faire aider par un étudiant cet été, lorsque nous serons en effectifs réduits. Pouvez-vous m'expliquer ce que prévoit la règlementation à ce sujet?* »

Pour pouvoir travailler comme étudiant, un jeune doit être âgé de 15 ans au moins. Il doit également suivre soit un enseignement de plein exercice, soit un enseignement à temps partiel. S'il suit un enseignement à temps partiel, il doit répondre aussi à d'autres conditions.

### 50 jours par an

L'étudiant jobiste dispose d'un contingent de 50 jours par an de travail pour lesquels une cotisation de solidarité réduite est due. Elle s'élève à 8,13 % du salaire brut. Cette cotisation est répartie à concurrence de 5,42% à charge de l'employeur et de 2,71% à charge de l'étudiant. Si le jobiste ne travaille qu'une demi-journée, voire une heure, un jour est retiré de son contingent.

L'employeur doit transmettre électroniquement à l'ONSS le nombre de jours de travail prévus. Ces jours sont automatiquement décomptés. Via l'application student@work - 50days, l'étudiant peut notamment suivre le nombre de jours de travail qui lui reste sur le quota des 50 jours et créer une attestation permettant à l'employeur de le vérifier.

A partir du 51e jour de travail, les cotisations sociales normales sont dues. Elles s'élèvent à 13,07% du salaire brut. Le statut d'étudiant est cependant conservé et l'étudiant reste soumis au contrat d'occupation étudiant.



### Contrat et règlement de travail

L'étudiant salarié et l'employeur doivent obligatoirement conclure un contrat écrit à durée déterminée, appelé contrat d'occupation d'étudiant. Il doit être signé au plus tard au moment de l'entrée en service et l'étudiant doit en recevoir une copie. Un contrat d'occupation d'étudiant peut avoir une durée de 12 mois. Cela permet aux employeurs d'engager un étudiant par exemple un jour tous les week-ends pendant toute l'année. L'étudiant peut aussi effectuer ses 50 jours pendant les 2 mois d'été.

Lors du 1er jour de travail, l'étudiant doit aussi recevoir une copie du règlement de travail qui mentionne les conditions de travail spécifiques d'application dans l'entreprise.

### Durée du travail

Le contrat d'occupation d'étudiant et le règlement de travail doivent indiquer clairement la durée du travail. La durée normale du travail est de 8 heures par jour et de 38 heures en moyenne par semaine au maximum. Il existe cependant des dérogations pour plusieurs secteurs, par exemple l'horeca. Les jeunes âgés de moins de 18 ans ne peuvent pas travailler plus de 8 heures par jour ni faire des heures supplémentaires (sauf certaines dérogations). Ils ne peuvent pas non plus travailler plus de 4 heures 30 sans pause.

### Salaire

Le salaire convenu doit être indiqué dans le contrat de travail. L'étudiant a droit au barème minimum du secteur d'activité dans lequel il travaille. Le barème minimum évolue en fonction de l'âge.

### Sécurité et santé

Lors de son entrée en service, l'étudiant doit recevoir un certain nombre d'informations et de conseils sur la nature et les risques du travail, l'utilisation des machines, les vêtements de travail, l'organisation des premiers secours, etc. Certains travaux dangereux ou insalubres sont interdits aux étudiants.

### Allocations familiales

Jusqu'au 31 août de l'année où l'étudiant atteint ses 18 ans, le droit aux allocations familiales est maintenu sans conditions si l'étudiant travaille. Pour les étudiants plus âgés, au 1er janvier 2012, la règle des 240 heures par trimestre à ne pas dépasser pour conserver le bénéfice des allocations familiales est main-

# Question-Réponse

tenue. En conséquence, un étudiant qui travaille plus de 240 heures pendant les 1er, 2e et/ou 4e trimestres perd le droit aux allocations familiales pour chaque trimestre concerné. Pendant le 3e trimestre, quelle que soit le nombre d'heures prestées, le droit aux allocations familiales est maintenu. Lorsque ses études sont terminées, l'étudiant peut travailler un maximum de 240 heures durant les dernières vacances d'été. Il doit s'inscrire le plus rapidement possible comme demandeur d'emploi.

## Fiscalité

Travailler comme étudiant peut avoir des répercussions sur la situation fiscale propre à l'étudiant mais aussi sur celle de ses parents s'il habite toujours avec eux.

Si l'étudiant fait partie du ménage de ses parents au 1er janvier 2013, il restera considéré comme étant à leur charge pour l'exercice d'imposition 2013 (revenus 2012) si ses ressources nettes ne dépassent pas :

- 2.990 euros si ses parents sont imposés ensemble ;
- 4.320 euros si ses parents sont imposés isolément ;
- 5.480 euros si ses parents sont imposés isolément et que l'étudiant est fiscalement considéré comme handicapé.

L'étudiant ne sera personnellement redevable de l'impôt que si ses revenus nets imposables globalement dépassent la quotité du revenu exemptée d'impôt. Pour l'exercice 2013 (revenus 2012), cette quotité s'élève à 7.070 euros (lorsque le revenu imposable ne dépasse pas 25.270 euros). Dans tous les cas,

l'étudiant est tenu d'introduire une déclaration à l'impôt des personnes physiques, quelle que soit la hauteur de ses revenus.

## Infos

*Pour des infos sur le salaire, le contrat, la durée du travail*  
Adressez-vous à la direction du Contrôle des lois sociales compétente pour l'employeur.

*Pour des infos sur les conditions de santé et de sécurité*  
Adressez-vous à la direction du Contrôle du bien-être au travail compétente pour l'employeur.

*Pour des infos sur la recherche d'un job étudiant*  
Adressez-vous aux services régionaux de l'emploi.

*Pour des infos en matière de sécurité sociale*  
Adressez-vous aux bureaux régionaux de l'Inspection sociale, à l'Office national de Sécurité sociale ou au Service public fédéral Sécurité sociale.

Office national de sécurité sociale (ONSS)  
Place Victor Horta 11 - 1060 Bruxelles  
Contact Center :  
02 545 50 77 (du lundi au vendredi, de 7h à 20h)  
[student@eranova.fgov.be](mailto:student@eranova.fgov.be)  
[www.studentatwork.be](http://www.studentatwork.be)  
(consultation en ligne du contingent de 50 jours)

*Pour des infos sur les implications fiscales du travail étudiant*  
Service public fédéral Finances  
Contact Center : 0257 257 57





**La rencontre de l'offre  
et de la demande entre  
entreprises et travailleurs  
indépendants / freelances**

**Vous êtes à la recherche de collaborateurs indépendants / freelances ? Placez votre annonce 90 jours pour 50 euros htva !**

Les indépendants et les entreprises sont régulièrement confrontés à des difficultés lorsqu'il s'agit de trouver une personne ou une entreprise pour un travail freelance, que ce soit un partenaire, un sous-traitant ou un collaborateur indépendant.

Il est parfois complexe de trouver une personne de confiance avec qui il sera possible de collaborer de manière fructueuse.

**freelance<sup>®</sup>**  
**job.be**

Plus d'infos sur [www.freelancejob.be](http://www.freelancejob.be)



# OFFRE SPECIALE MEMBRES SDI

VENTE ~~690,-~~

**490,-**

LOCATION ~~27,90/M~~

**23,90/MOIS**

+6,-/MOIS CARTE SIM

- PORTABLE**
- GPRS ET/OU WIFI**



TEL 02/808.07.58  
WWW.LOYALTEK.COM  
INFO@LOYALTEK.COM